



Organisation internationale pour les migrations (OIM)
L'organisme des Nations Unies chargé des migrations

Première session du Dialogue international sur la migration 2021

Accélérer l'action intégrée en faveur du développement durable : migration, environnement et changement climatique

25-27 mai 2021, Zoom, 9 h – 12 h, heure de New York (EST)

Note conceptuelle

Lancé en 2001, le Dialogue international sur la migration (IDM) est la principale enceinte de dialogue sur la migration de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), ouverte aux États et à diverses parties prenantes de la migration du monde entier. Il permet à l'OIM « d'offrir aux États, ainsi qu'aux organisations internationales et autres organisations, un forum pour des échanges de vues et d'expériences et pour la promotion de la coopération et de la coordination des efforts internationaux sur les questions de migration internationale, y compris des études sur de telles questions en vue de développer des solutions pratiques », ainsi que l'énonce la Constitution de l'Organisation.

Objectifs de la première session de l'IDM 2021

En 2011, une session de l'IDM était consacrée aux nouvelles articulations entre migration, environnement et changement climatique. Dix ans plus tard, l'OIM réexamine le sujet dans un contexte d'urgence politique croissante, et à la lumière des incidences profondes de la crise sanitaire mondiale de la COVID-19 qui lie les enjeux climatiques et migratoires aux questions actuelles et futures que pose le développement. Cette première session de l'IDM de l'année vise à contribuer à l'impulsion politique donnée dans la perspective de la 26^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 26 de la CCNUCC), qui se tiendra à Glasgow en novembre 2021.

Elle offrira une tribune pour examiner certaines des dimensions clés de la multithématique migration, environnement et changement climatique, telles que la création de synergies dans la mise en œuvre des cadres internationaux et régionaux pertinents, l'intégration des questions migratoires et climatiques dans les mesures de relèvement de la COVID-19, la mise à profit des contributions des migrants à l'action pour le climat, et l'identification des difficultés rencontrées par les pays les plus vulnérables au changement climatique (petits États insulaires en développement, pays sans littoral et pays les moins avancés). Le Dialogue étudiera les articulations de cette question avec le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Il sera aussi l'occasion de mettre à profit l'élan dont bénéficie actuellement le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, de renforcer le discours progressiste sur la migration, l'environnement et le changement climatique mis en avant dans le Pacte, de mobiliser un appui des États Membres et d'autres parties prenantes, et de présenter des initiatives menées dans ce domaine par le système des Nations Unies, les pays champions du Pacte mondial sur les migrations et d'autres acteurs.

Les discussions évalueront les mesures prises pour atténuer les effets des changements climatiques et environnementaux, s'inscrivant dans la mise en œuvre plus vaste de cadres mondiaux tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Pacte mondial sur les migrations, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. À cet égard, cette session de l'IDM s'intéressera à la façon dont de futures enceintes internationales, telles que le Forum politique de haut niveau pour le développement durable 2021, la COP26 de la CCNUCC et le Forum d'examen des migrations internationales 2022, pourront intégrer au mieux les questions relatives à la multithématique migration, environnement et changement climatique dans leur programme de travail et renforcer les synergies et les partenariats entre les différents domaines d'action.

Contexte

Le changement climatique et la dégradation de l'environnement modifient en profondeur et de diverses façons les schémas migratoires à l'œuvre dans le monde entier. En réaction aux modifications de l'environnement, des personnes optent pour diverses formes de migration à l'intérieur de leur pays ou par-delà les frontières. Ces formes de migration s'inscrivent dans un continuum allant du déplacement forcé à des modalités de migration plus volontaires. Les migrations effectuées dans le contexte du changement climatique et de la dégradation de l'environnement ont souvent des causes multiples. De fait, la plupart des personnes migrent en raison d'un ensemble de facteurs sociaux, politiques, économiques et démographiques qui sont et seront tous influencés par le changement climatique et la dégradation de l'environnement.

Pour leur part, les migrations peuvent avoir des répercussions sur l'environnement et la disponibilité des ressources naturelles. Cependant, les migrants peuvent aussi être des acteurs de la lutte contre le changement climatique, et peuvent contribuer au renforcement de la résilience des communautés et des sociétés dans les lieux d'origine et de destination, ainsi que de leur faculté d'adaptation aux incidences négatives du changement climatique et environnemental.

En 2019, 24,9 millions de nouveaux déplacements internes recensés dans 140 pays étaient liés à des catastrophes soudaines telles que des inondations et des phénomènes météorologiques extrêmes, selon l'Observatoire des situations de déplacement interne¹. Des processus à évolution lente, tels que la désertification, l'élévation du niveau des mers et la dégradation des terres peuvent aussi influencer, directement ou indirectement, sur la décision de migrer. On s'attend à ce que le changement climatique augmente la fréquence, l'intensité et les incidences géographiques de ces phénomènes et qu'il provoque à l'avenir des crises humanitaires et des déplacements.

Selon certaines projections, des millions d'autres personnes pourraient migrer en raison des effets néfastes du changement climatique. D'ici 2050, on estime ainsi qu'il pourrait exister quelque 143 millions de migrants climatiques internes si aucune mesure n'est prise². Le changement climatique et la dégradation de l'environnement se traduiront aussi par une paupérisation et la misère, laissant des personnes incapables de quitter des zones à risque, ce qui créera une vulnérabilité supplémentaire pour les populations « prises au piège ».

Avancées politiques

Depuis 2015, d'importants engagements internationaux concernant la migration dans le contexte du changement climatique et de la dégradation de l'environnement ont été conclus. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 aborde explicitement la migration, et sept des objectifs de développement durable (6, 7, 11, 12, 13, 14 et 15) portent sur des questions climatiques et environnementales. L'Accord de Paris sur les changements climatiques adopté en 2015 a débouché sur la création de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population de la CCNUCC et sur l'élaboration, en 2018, de recommandations qui ont marqué un tournant sur le plan politique. En 2018, le Pacte mondial sur les migrations a reconnu, dans son objectif 2 visant à lutter contre les facteurs de migration, l'importance des « catastrophes naturelles [des] effets néfastes des changements climatiques et [de la] dégradation de l'environnement ». Dans son objectif 5 visant à faire en sorte que les filières de migration

¹ Observatoire des situations de déplacement interne, Global Report on Internal Displacement 2020

² Banque mondiale, Groundswell : Se préparer aux migrations climatiques internes

régulière soient accessibles et plus souples, ce texte mentionne également les catastrophes naturelles soudaines et la lente dégradation de l'environnement.

COVID-19 et multithématique migration, environnement et changement climatique

Les questions relevant de la multithématique migration, environnement et changement climatique ne sont guère abordées dans le contexte de l'actuelle pandémie de COVID-19 et des mesures de relèvement mises en place à l'échelle mondiale. C'est pourquoi le Dialogue s'appuiera sur les délibérations et les conclusions de la session de l'IDM 2020 qui avait pour thème « Crise de la COVID-19 : Repenser la contribution des migrants et de la mobilité humaine à la réalisation des objectifs de développement durable ». Il importe que les mesures de relèvement contribuent à la transition vers une économie verte, et qu'elles renforcent la résilience au climat, créent des emplois verts et soutiennent une action et des efforts climatiques effectifs en vue d'atteindre la neutralité carbone. Des possibilités doivent être créées pour permettre aux migrants de contribuer aux efforts de relèvement soucieux de l'environnement, et d'en bénéficier. L'intégration d'aspects relatifs à la santé des migrants dans les politiques et dialogues environnementaux et climatiques pourrait contribuer au renforcement de la résilience sanitaire dans les communautés exposées aux effets néfastes du changement climatique et de la dégradation de l'environnement qui influent sur les décisions en matière de migration.

Cette session de l'IDM s'intéressera aux articulations entre la multithématique migration, environnement et changement climatique et la santé dans le contexte migratoire, en examinant les liens entre la cible 10.7 des objectifs de développement durable consistant à « faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées » et la cible 3.8 visant à « faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable ». Les délibérations contribueront à des initiatives mondiales qui promeuvent un relèvement durable de la crise de la COVID-19, telles que le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement, le Pacte vert pour l'Europe et le Sommet des dirigeants sur le climat de 2021 organisé par les États-Unis.

Structure de la session de l'IDM

La session s'articulera notamment autour des domaines d'action suivants :

- 1) Accélérer la mise en œuvre de mesures s'intéressant à la migration et aux déplacements dans le contexte du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, dans la perspective des préparatifs de la 26^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26) ;
- 2) Comprendre les articulations entre la COVID-19, la santé dans le contexte migratoire et la multithématique migration, environnement et changement climatique, et promouvoir l'intégration des aspects relatifs à la migration environnementale dans les mesures de relèvement de la COVID-19 ;
- 3) Examiner les articulations entre la multithématique migration, environnement et changement climatique et le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix ;
- 4) Élaborer des approches multipartites, y compris avec le secteur privé, afin de mettre à profit les possibilités qui s'offrent et de favoriser l'inclusion des migrants en vue d'un avenir durable ;
- 5) Promouvoir et appuyer les actions régionales et locales dans le domaine de la migration, de l'environnement et du changement climatique.

Conformément aux pratiques existantes, l'OIM invite toutes les parties intéressées s'occupant de questions relatives à la migration, au changement climatique et à l'environnement – y compris des représentants gouvernementaux de haut niveau, des représentants de migrants, des organisations internationales, des organisations non gouvernementales, le secteur privé et des organisations de la société civile – à exprimer leurs points de vue, à faire connaître des pratiques exemplaires et à formuler des recommandations sur le sujet.

En cette année où elle célèbre son 70^e anniversaire et les 20 ans d'existence de l'IDM, l'OIM est plus que jamais déterminée à stimuler la coopération et à renforcer les partenariats intersectoriels afin d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures collectives qui apportent des réponses concrètes aux défis migratoires de plus en plus complexes et interdépendants de notre époque. Cette session devrait déboucher sur des pratiques exemplaires, des enseignements et des recommandations propres à aider les gouvernements et d'autres parties prenantes à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des programmes sans exclusive permettant de s'atteler aux questions liées à la multiproblématique migration, environnement et changement climatique et de tirer le meilleur parti possible des possibilités qui s'offrent. Les résultats et les recommandations du Dialogue seront publiés dans le Livre rouge de l'IDM, qui sera mis à la disposition de tous les contributeurs et participants. Ces recommandations enrichiront les délibérations des manifestations et forums à venir, notamment la COP 26 de la CCNUCC et le Forum d'examen des migrations internationales.